tics elles doivent être intentées, mais si elles ne sont pas publiées, c'est que vous les supprimez, ou que les faits soient innocents. Un membre de la droite vient de déclarer qu'il n'avait rien à ajouter à ses réclamations ; c'est très sensé. (Vives réclamations à droite).

M. de Mahy. — Ma vie tout entière protiste contre de pareilles insinuations.

M. de Pinsonnat proteste également contre les paroles de l'orateur.

M. Chabert. — Si des accusations de cette nature étaient dirigées contre des républicains, vous auriez bien d'autres indignations (Très bien ! Très bien !)

Dans cette campagne de diffamation contre le Gouvernement de la République, on n'a rien trouvé (Très bien ! Très bien !) rien, mais il faut en finir avec les scandales (Vifs applaudissements à gauche), les injures, les calomnies (Applaudissements).

Les républicains sont résolus à se défendre, parce qu'ils défendent le passé, les traditions, l'honneur et l'avenir du parti républicain. (Applaudissements répétés sur tous les bancs de la gauche.)

LES ORDRES DU JOUR

LA FLÉTRISSURE

M. Pichon dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre livre au mépris public les procédés de discussion de certains adversaires de la République et invite le gouvernement à poursuivre la répression.

M. Le Hérissé déclare que le journal la Cocarde est complétement en dehors des faits qui ont été rappelés. Il proteste contre des allégations tendant à faire croire que le journal qu'il dirige a été cédé en quoi que ce soit à des négociations ignobles. (Bruit).

M. de Kergavion déclare qu'il ne votera que la seconde partie de l'ordre du jour de M. Pichon, car il désire que la lumière soit entière sur les faits dont il vient d'être question.

Le premier paragraphe de l'amendement de M. Pichon comprenant ces mots : « La Chambre livre au mépris public les procédés de discussion de certains adversaires de la République » est mis aux voix.

A la majorité de 390 voix contre 161 sur 551 votants, il est adopté.

Le second paragraphe, qui invite le gouvernement à poursuivre la répression des faits signalés, est ensuite mis aux voix.

A la majorité de 525 voix contre 4 sur 529 votants, il est adopté.

L'ensemble de l'ordre du jour est ensuite mis aux voix.

A l'unanimité de 361 votants, il est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du service colonial.

Les articles sont successivement votés.

La Chambre vote les articles 1 à 24 du budget des finances.

La séance est levée à 8 heures.

Séance lundi.

APRÈS LA SÉANCE

Conversations de Couloirs

On faisait remarquer dans les couloirs de la Chambre, après le vote de la censure contre M. de Cassagnac que les boulangistes et les royalistes avaient voté contre. On faisait remarquer également que lorsque M. Cassagnac était sorti il avait été salué par les applaudissements de la droite, et que deux membres de la droite, MM. Maillé et Cazenove de Pradines étaient venus déclarer à la tribune, aux applaudissements de la droite, qu'ils répudiaient les moyens employés par certains membres pour combattre la République, et qu'ils ne voulaient la combattre que loyalement.

LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Les Tripotages de M. Boulanger

Paris, 29 juin. — Les cercles parlementaires croient généralement que la Chambre de mises en accusation de la Haute-Cour conclura à la mise en accusation contre le général Boulanger.

Suivant des renseignements autorisés la preuve est acquise de faits graves relatifs au crime d'attentat et d'actes de concussion et de malversation.

Des documents établissent que le général Boulanger a prélevé sur les fonds du ministère des sommes considérables pour sa propagande et ses dépenses personnelles.

On croit que la Haute-Cour ne se réunira pas avant le 10 août au plus tôt.

LACRIME D'AUTEUIL

LES CONDAMNATIONS

L'audience de la cour d'assises s'ouvre à midi moins le quart ; la salle est envahie dès son ouverture par un nombreux public qui comprend comme hier un grand nombre de dames.

Le premier témoin entendu est un nommé Martin, compagnon dans l'affaire Grimot, qui a été arrêté hier au Palais, où il avait eu la naïveté de se rendre, par les agents de la sûreté. Martin, après le crime d'Auteuil, a reçu les aveux de Sellier, qui lui a raconté dans ses détails l'assassinat de Bourdon.

Un ancien détenu de Mazas, le sieur Gérard, entendu ensuite, dépose que Sellier lui a fait le récit du crime d'Auteuil à la *Sourdière* du Palais de Justice, en allant à l'instruction. Sellier lui a dit avoir été trompé pour le pays et ne pas être reconnu, mais que C'est Allorto qui lui a donné le dernier coup.

Sellier proteste contre cette déposition et dit ne pas connaître Gérard et ne lui avoir jamais fait aucune confidence.

M. Sarrut, avocat général, qui a la parole, commence son réquisitoire en rappelant les antécédents de tous les accusés, puis, arrivant à l'assassinat de Bourdon, il attribue à chacun d'eux sa part de complicité dans le crime d'Auteuil.

L'avocat général termine son réquisitoire en demandant aux jurés d'être impitoyables pour les quatre assassins qui ont commis leur crime avec une préméditation résolue.

Me Léon, défenseur d'Allorto, fait une plaidoirie contre la peine de mort qui, dit-il, n'est nullement exemplaire. Il conclut en demandant pour son client les circonstances atténuantes.

Me Décori prend ensuite la parole pour Sellier et cherche à sauver la tête du Manchot.

Le Verdict

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif.

ALLORTO, SELLIER et MÉCRANT sont condamnés à MORT.

CATELAIN, à 20 ans de travaux forcés.

LA GRÈVE DES BOULANGERS DE MARSEILLE

Marseille, 29 juin. — En présence du refus des patrons de se conformer au tarif accordé par eux le 15 juin dernier, les ouvriers boulangers réunis cet après-midi à la Bourse du travail, ont décidé à l'unanimité de cesser le travail demain.

Des mesures sont prises par les autorités pour assurer l'alimentation publique ; des ouvriers militaires de la manutention sont réquisitionnés.

Les ouvriers chargeurs et charretiers sont convoqués demain après-midi à la Bourse du travail.

C'est une nouvelle grève en perspective.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

AGITATION OUVRIÈRE

Berlin, 29 juin. — Une vive agitation s'est déclarée parmi les maçons qui se sont mis en grève à Berlin. Elle a été provoquée par le fait que les chefs des différents corps qui tiennent garnison à Berlin ont été autorisés à prendre tous *ceux de leurs hommes qui connaissent* le métier de maçon à la disposition des entrepreneurs de travaux publics, afin que ces travaux ne restent pas trop longtemps interrompus.

Les soldats ainsi employés aux travaux publics reçoivent le même salaire que les ouvriers ordinaires.

Une réunion, convoquée par les ouvriers en grève, s'est tenue dans la matinée et a été très orageuse.

L'assemblée a adopté, à l'unanimité, une résolution portant que les grévistes ne céderont pas devant la mesure prise par le gouvernement et qu'au-besoin ils émigreront plutôt que de se soumettre à des conditions défavorables. Cette résolution adoptée, un ouvrier a entonné la *Marseillaise* et a fini en s'écriant : « Nous suivrons jusqu'au bout la voie que nous a tracée Lassalle ! » A ces mots, le commissaire de police a déclaré la réunion dissoute.

DERNIÈRE HEURE

Un drame au régiment

Rome, 29 juin. — Dans la matinée, pendant la marche militaire, le soldat Borelli a déchargé son fusil sur ses camarades. Le projectile a atteint le caporal, un soldat et deux bourgeois. Immédiatement entouré, Borelli fit de nouveau usage de son arme, il tua le major Varino qui cherchait à le frapper avec son sabre. En outre il blessa deux autres soldats et le capitaine Prestinaire. Ce dernier finit à s'emparer du fusil de Borelli qu'il tua sur le champ.

DISPARITION DE CANDRIAN

Les recherches à la Morgue. — Le noyé de St-Ouen. — Un mort inconnu.

Des recherches très minutieuses sont en ce moment faites à la Morgue de Paris pour savoir si l'ancien valet de chambre de Mme Pessart n'aurait pas passé comme « cadavre inconnu » dans le funéraire établissement. Ces investigations n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat. On a parlé d'un individu repêché à Saint-Ouen au mois de mars dernier, et dans les poches duquel on a trouvé un chapelet et une somme de quatre vingts francs ; mais, outre que ce noyé portait le costume d'ouvrier, il a été reconnu que son immersion était de beaucoup antérieure à la disparition de Candrian.

Mécanicien à la Seine, le noyé a affirmé que ce noyé était Candrian. Il appuie son affirmation sur la ressemblance du signalement donné par les amis de Candrian avec celui donné par le marinier Henri Rousseau du bateau l'Ariste de Cendé (Nord) qui repêcha le noyé de St-Ouen.

Une autre découverte a été faite à la Morgue. En cherchant parmi les portraits d'inconnus dénoncés depuis le premier mai de l'année 1888, on a trouvé une photographie portant le numéro 164 dont les traits ont une analogie frappante avec le signalement de Candrian. Cet individu est décédé à l'Hôtel-Dieu le 23 mars 1888 à sept heures du soir.

Voici dans quelles circonstances il avait été admis dans cet hôpital :

Le 21 mars, les gardiens de la paix relevaient, sur la place du parvis Notre-Dame, un homme qui venait de s'affaisser sur la chaussée. Ils le conduisirent à l'Hôtel-Dieu où la gravité de son état, il fut admis d'urgence.

Atteint d'hémiplégie faciale, le malade, quand on lui demanda son nom, ne put que bégayer quelques syllabes inintelligibles : Driant, riant, ran, etc. On crut comprendre que cet homme s'appelait Durand.

Il paraissait âgé d'une cinquantaine d'années, portait toute sa barbe noire, légèrement grisonnante ; il était vêtu d'une chemise blanche *en coton, d'un pantalon en drap noir cachant un second pantalon en drap de laine* de teinture noire, à manches, d'un gilet de laine marron et d'un long pardessus noir.

Ce mystérieux malade avait deux paires de chaussettes, l'une marquée R. C., l'autre G. B.; il était chaussé de bottines à élastiques.

Comme nous l'avons dit, il expirait le 23 mars : sa mort fut attribuée à une méningite aiguë. Le lendemain, son cadavre était envoyé à la Morgue et placé dans la galerie des crimes d'inconnus.

Personne n'étant venu reconnaître le défunt, l'inhumation eut lieu au cimetière d'Ivry.

L'acte de décès de cet inconnu n'ayant jamais été dressé et, jusqu'à ce jour sa photographie est restée parmi celles des personnes non réclamées.

Il ne pourrait très bien, malgré les doutes de la vérité à ce sujet, avoir été le malade admis à l'Hôtel-Dieu sous le nom de Durand fût le véritable Candrian.

L'INCIDENT MERMEIX-MAYER

M. Mayer ne se bat pas

La *Lanterne* publie la note suivante :

A la suite de ma petite note, déclarant que le mépriser absolument les attaques injurieuses de M. Mermeix, qui s'obstine à me provoquer de quelqu'un, ce monsieur m'a fait demander une rétractation ou une réparation.

J'ai fait la seule réponse qui était à faire : « Je n'ai rien à rétracter, et je refuse toute réparation. On ne se bat pas avec M. Mermeix. »

Hier, dans un restaurant de la rue Montmartre, M. Mermeix est venu me provoquer. Je lui ai renouvelé la réponse faite la veille à ses témoins

Il s'est alors permis de m'adresser des menaces qu'il n'est pas capable de mettre à exécution, fort heureusement pour lui, car il n'eut pas échappé, je lui certifie, à une correction méritée.

Je n'ai jamais cherché, et ne refuserai jamais réparation à un homme d'honneur. J'en suis à ma sixième rencontre ; mais on ne se bat pas avec un Mermeix.

E. M.

QUATRE-VINGT-NEUF

29 JUIN

Il se produit chaque jour, sur tous les points de territoire, en Bretagne, en Languedoc, en Provence, dans le pays basque, des manifestations qui prouvent que la France entière est gagnée aux idées révolutionnaires ; la conduite des députés des départements, à la Chambre, est partout unanimement louée, on sent le besoin de se solidariser avec les représentants de la nation et on adresse à l'assemblée nationale des félicitations et des encouragements. Les écrivains royalistes qui prétendent que Paris seul a fait la Révolution et qu'il n'a imposé au reste de la France, désespèrent sciemment la vérité. Paris n'a fait que suivre l'exemple qu'a donné Marseille ; la révolution des 29 et 24 mars pourrait servir de modèle à la révolution que Paris n'accomplira qu'en juillet.

L'état d'esprit de l'armée est particulièrement significatif, les soldats qui paraissent devoir être les plus fermes soutiens de la cause royale, passent du côté du Tiers ; ces hommes que l'on croyait, par l'obéissance passive, par la discipline, avoir suffisamment asservi, ont des cris de révolte et d'indignation ; c'est que mieux que tout autre, ils ont vu les abus du bonapartisme, plus que tout autre ils en ont souffert. Il est sont vus relégués dans les rangs inférieurs de l'armée, non-jamais ils servir toute leur vie dans les bas emplois, tandis que des privilégiés dans talent, mêmes sans courage étaient colonels à seize ans. Du premier jour, ils sont alliés à la Révolution qui leur apparaîtra comme l'ordre supérieur de droit et de justice. On a essayé de les tromper, on n'a pu y réussir.

Quand on a voulu les faire marcher contre l'Assemblée, les ministres ont dû crier : « Nous sommes citoyens ! se sont-ils écrités, notre mission n'est pas de combattre l'Assemblée, mais bien de la soutenir, de la protéger contre toutes les manœuvres contre toutes les criminelles entreprises. »

Et violant leur consigne, ils ont abandonné leurs quartiers et se sont répandus dans les rues de la capitale ; la population leur fait fête, les acclame ; au Palais-Royal, on fraternise, on boit à l'écrasement du despotisme, à la liberté à la patrie ; on se promet bien de voler au secours de l'Assemblée nationale et les retires étrangers, si les soudards du Royal-Allemand et des autres régiments mercenaires osent tenter quelque coup de main.

LE CONGRÈS OUVRIER

La date du Congrès International ou vrier organisé à Paris par le Parti ouvrier a été définitivement fixée hier au 15 juillet, dans une réunion préparatoire tenue par les délégués.

☘

On télégraphie de Berlin :

Le gouvernement allemand a décidé de s'opposer, par tous les moyens dont il dispose, à la participation d'ouvriers allemands au congrès de Paris. Plusieurs réunions ouvrières, convoquées dans le but de nommer des délégués, ont été interdites.

A Hambourg, une assemblée de cordonniers a été dissoute par la police au moment où l'on procédait à l'élection du délégué.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Les Bons de l'Exposition

Paris, 29 juin. — Le deuxième tirage des Bons de l'Exposition a eu lieu samedi matin ;

Le numéro 491.497 gagne 100.000 fr.
Le numéro 811.139 gagne 10.000 fr.
Les numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

853.480 — 355.827 — 904.827 — 479.933
461.813 — 596.405 — 491.047 — 1.065.040
827.335 — 155.565.

Les des 100 numéros gagnant 100 francs :

150.704 — 110.725 — 772.455 — 70.735 — 318.474
— 1.042.000 — 1.026.588 — 1.128.348 — 42.797
— 30.957 — 586.005 — 451.690 — 98.583 — 283.484
— 642.623 — 649.238 — 1.014.863 — 757.423 —
428.6 4 — 742.680 — 838.302 — 163.336 — 1.007.463
— 147.357 — 614.806 — 732.537 — 673.485 —
571.402 — 644.643 — 286.878 — 665.188 — 193.570
— 318.282 — 182.960 — 688.855 — 782.467 —
262.836 — 732.016 — 382.650 — 725.947 — 256.708
— 349.382 — 390.477 — 106.263 — 457.238 —
467.193 — 808.078 — 1.113.196 — 143.618 — 768.541
— 501.232 — 1.001.014 — 803.386 — 833.370 —
1.180.268 — 689.199 — 135.962 — 1.041.040 —
873.589 — 381.996 — 1.195.257 — 689.016 —
182.822 — 898.135 — 828.814 — 947.385 — 819.456

Chronique régionale

Sec été Géologique du Nord. — L'excursion générale annuelle, aura lieu aujourd'hui (dimanche, à Mons-en-Baroeul. Rendez-vous aux Tramways sur la place de Lille, à deux heures et demie.

A cinq heures et demie, à l'issue de l'excursion, la séance de la Société et les personnes qui ont suivi l'excursion se réuniront dans un banquet au Grand-Hôtel. Le prix en est fixé à 5 francs.

Les membres qui désirent y prendre part, sont priés d'envoyer leur adhésion au Secrétaire de la Société, Laboratoire de Géologie, rue des Fleurs, 1.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUDACIEUSE TENTATIVE DE VOL

RUE SAINT-JEAN

Dans la nuit de jeudi à vendredi vers minuit et demi, M. Lefebvre, mécanicien, rue Saint Jean, *il remarqua que la porte* était ouverte et qu'une lumière brillait dans le fond du couloir.

Pensant que seuls beaux-parents étaient encore levés, il rentra directement et ne fut pas peu surpris de n'apercevoir qu'une lampe allumée, ne portant pas de verre, et placée sur le bord de la table.

Il revint sur ses pas et sonna à la porte, pour éveiller M. Lefevère et ses enfants.

Quand ceux-ci furent descendus, ils constatèrent que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la salle à manger, et qu'ils avaient tenté de fracturer le coffre fort.

Une clef avait été introduite dans la serrure et par suite des efforts qu'avaient dû faire les voleurs, elle était brisée.

M. Desoutter, commissaire de police de la place Sainte-Elisabeth, fut immédiatement prévenu, trois agents arrivèrent quelques instants après et firent des recherches dans la maison et sur les toits voisins.

Les voleurs ont probablement été dérangés dans leur besogne par l'arrivée du gendre de R. Lefevère.

Malgré les minutieuses recherches de la police, on n'a découvert aucune trace de l'auteur du vol. On se suppose qu'ils se seront enfuis par le toit des magasins de M. Voreux, épicier et seront descendus dans une cour donnant rue Sainte-Elisabeth.

On a du briser la serrure du coffre fort pour l'ouvrir ; la clef qui y était restée rea *semble fort à une clef de commode ou* buffet.

L'enquête continue.

Réunion de Commissions. — Les 4e, 3e et 1re commissions se réuniront lundi 1er juillet à 5 heures et demie du soir pour examiner les questions suivantes :

1° Rains et travaux d'intérêt local de l'ex 8 Antoine, expiration de la concession ;

2° Bains populaire à prix réduits ; proposition de M. Philippe.

Modifications des alignements de la rue de Soubise. — M. le Maire de Roubaix a fait afficher l'arrêté concernant les alignements de la rue de Soubise, qui de mueront fixés aux lignes rouges du nouveau plan.

Il sera procédé, suivant les lois et règlements en vigueur, en tout ce qui pourra concerner ces les expropriations d'ex-tretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit les terrains à prendre sur la voie publique ou les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession de ces terrains.

M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'UNION DES TROMPETTES

au Concours de Paris

Nous avons parlé, il y a quelques jours des chœurs que la *Cœcilia Roubaisienne* doit interpréter les 6 et 8 juillet prochain au concours de Paris.

A la même date, l'*Union des Trompettes* prendra part au concours de trompettes organisé à l'occasion de l'Exposition universelle.

Cette Société a exécuté jeudi, au boulevard Gambetta, les deux morceaux qu'elle doit produire à cet effet.

Le morceau imposé et celui au choix ont été attentivement écoutés par le public et rigoureusement applaudis.

Il reste à souhaiter à nos concitoyens *un succès complet et nous espérons pour* eux une victoire aussi grande que celle qu'ils remportèrent il y a deux ans à St-Denis.

Ce soir aura lieu le tirage de la tombola organisée par l'*Union des Trompettes*, en vue de subvenir aux dépenses du concours. Il sera précédé d'une soirée intime pour laquelle la société s'est assuré le concours de quelques artistes.

Le concert de la « Cœcilia roubaisienne » aura lieu lundi à huit heures du *soir à l'Hippodrome.*

Le programme en est composé avec beaucoup de goût et tout porte à croire qu'il y aura ce soir demain pour coudoyer et applaudir la *Cœcilia*, la *Fanfare Delattre*, et surtout l'orchestre de l'Hippodrome, qui, sous la direction de M. Alexandre Lagye, fera entendre quelques morceaux choisis.

☘

Voici l'ordre du concours et exécutions que devra subir la *Cœcilia Roubaisienne*, au concours de Paris les 7 et 8 juillet au prélude de l'Exposition universelle de l'impasse des Provençaux, n° 6.

Journée du dimanche, à huit heures du matin, concours de lecture à vue ; à 9 h. 1/2, concours d'exécution.

Voici la liste des Sociétés concurrentes :

1° La Cœcilia Roubaisienne ; 2° l'Alliance chorale de Paris ; 3° la Chorale de Boulogne sur Mer ; 4° Union chorale de Denain.

A 2 heures après-midi, festival aux jardins des Tuileries en présence de M. Carnot, président de la République et du Conseil municipal de Paris.

Journée de Lundi : à dix heures précises, grand défilé devant le Conseil municipal de Paris.

A 1 heure, concours international d'honneur pour les sociétés couronnées d'un premier prix la veille.

A 4 heures, distribution solennelle des prix.

☘

Les musiciens de l'orchestre de l'hippodrome sont priés de ne pas manquer à la répétition générale du dimanche 30 juin. Réunion à dix heures précises.

Concert du Parc Barbieux. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public le dimanche 30 juin courant de 3 à 7 heures du soir au jardin de Barbieux et le jeudi 4 juillet prochain de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir, boulevard Gambetta (en face de l'Hippodrome).

1re partie. — La Grande Harmonie. — Allegro militaire (XXX). — Le Marche triomphale (Victor Delannoy). — Concerto, exécuté à l'unisson par 25 clarinettistes.

2e partie. — L'Espérance, (en remplacement de la Cœcilia). — Les Naufragés, chœur, (Saint) — Les France Archers (XX).

3e partie. — La Grande Harmonie. — Fantaisie, polka (XX). — Ouverture d'Obéron, (Weber). — Marche Française de la suite algérienne (St Saëns).

Vagabondage. — Dans la nuit de vendredi vers trois heures et demie du matin, la police a arrêté le nommé Lou s Poule, âgé de 14 ans, demeurant rue des Claquets à Lille, venu de cet endroit, disait-il, pour s'amuser.

Il a été conduit au dépôt.

Outrage aux agents. — Jeudi vers onze heures et demie du soir, des agents passaient boulevard Gambetta, lorsqu'ils aperçurent une fille accompagnée de deux autres individuels.

Ceux-ci prirent immédiatement ce qu'ils faisaient. C'est la fille qui prit la parole : « cela ne vous regarde pas, je ne m'en f. . pas mal de la police. »

Les agents la conduisirent au dépôt, mais...., furent l'objet d'injures que notre plume, refuse à citer, lancées par cette demoiselle.

Chiens en fourrière. — Dans la journée de vendredi, *six chiens ont été mis en fourrière* et quatre contraventions pour divagation de chiens ont été dressées.

Chien enragé. — Vendredi matin, vers sept *heures et quart, un chien qui, disait-on, était* enragé, a été abattu par un agent.

Ce chien était hantant le coin de la place de la rue du Vieil-Abreuvoir, et voulait mordre tous les passants.

On ne sait à quel propriétaire l'animal appartient.

Arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation de Lucie Lyphons, cabaret *ère*, demeurant Grande-Rue prolongée, en vertu d'un mandat d'extradition du parquet belge, condamnée à six mois de prison pour vol.

Violences légères. — Vendredi, vers onze heures 3/4, la nommée Sophie Homon, journalière, âgée de 21 ans, demeurant cour Lambert, rue des Longues Haies, a été arrêtée par la police, se disant avoir reçu des coups, et traînée par les cheveux par le nommé Clémence Lefebvre, demeurant même adresse.

Contravention a été dressée à la charge de cette dernière.

Tapage nocturne. — Jeudi soir, vers onze heures, une scène de tapage avait lieu à l'estaminet du *Petit Paris*, rue de Lannoy, faubourg de St-Maurice.

La nommée Sophie Flipo, cabaretière, demeurant quai de Calais, était venue chercher son mari, et y menait grand bruit.

Un agent sitôt par le tapage *survint*, et dressa un rapport à la charge de cette femme.

Ecole Nationale des arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège : *professeur*, M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi fer juillet, à 8 h. du soir ; plus, dient alors.

Cours de chimie, lundi 4 juillet, à 8 heures du soir : Alcohydes (suite). Amines.

Analyses de la Bière Française.
(Voir aux annonces.)

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 29 JUIN

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :	
Juillet.	5.90
Août.	5.95
Septembre.	5.95
Octobre.	5.95
Novembre.	5.95
Décembre	5.90
Janvier	5.80
Février	5.75
Mars	5.725
Avril	....
Mai.	....
Juin.	....
Type n° 2 :	
Juillet.	5.70
Août.	5.70
Septembre.	5.70
Octobre.	5.70
Novembre.	5.70
Décembre	5.675
Janvier	5.65
Février	5.65
Mars	5.65
Avril	....
Mai.	....
Juin.	....

Roubaix Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juillet : 10.000 à 5.90
Août : 5.000 à 5.925
Aout : 5.000 à 5.925
Septbre : 25.000 à 5.95
Octobre : 15.000 à 5.95
Novembre : 5.000 à 5.925
Novembre : 5.000 à 5.95
Décembre : 5.000 à 5.90.

Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Néant.

Ventes du jour contrat n° 2.

Juillet : 10.000 à 5.70

Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 2 :

Juillet : 5.000 à 5.70.
Octobre : 10.000 à 5.70

Type supra

Néant.

Total, 100.000 kilos.

Tendance : Calme.

Anvers, 29 juin.

Cote de deux heures :

En disponible on a fait 59 balles Plata en suivant :

Balles 59.

Poignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril ....-1 ; mai ... ,1.; juin 565 .1.;juil.565 .1. août 567 .1. sept. à déc., 567 .1.-.; janv. 565.

Contrat G

Juin à déc. 590.

Poignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril.....1 ; mai ...juin ... .1.;juil. 587 1/2; août. 590 ; sept. oct., 590 .1.; nov. 590 ; déc. 587 1/2 ; janvier 580 .1.; fév 572 1/2 ; mars 570. avril 565 .1..

Ventes : 95.000 kilos.

Marché soutenu.

MOUVEMENT MARITIME LAINIER

Le vapeur Portini allant à la Plata, a passé le 25 juin à St-Vincent, allant charger en laines pour Dunkerque.

Le steamer Nantes est parti le 26 juin de St-Vincent pour Dunkerque avec laines de Montevideo et Buenos-Ayres.

Le vapeur *Ville de Malaga* est arrivé à Philippeville le 26 juin, venant d'Oran charger pour Dunkerque.

Le vapeur Volando est parti le 24 juin du Maroc pour Dunkerque avec laines.

Le vap. Graimo a chargé à Philippeville pour Dunkerque et en a suivi le 24 pour Oran pour s'y compléter.

Le vap. Emilie actuellement à Lorient ira au Maroc charger en laines pour Dunkerque.

Le vap. Nerthe est parti le 25 juin de Montevideo pour Bordeaux, avec diverses marchandises.

Le vap. Savore est arrivé à Marseille le 21 juin, venant de Dunkerque.

Le vapeur Mazinto allant de la Plata à Londres, a touché le 25 juin à Madère.

Le vap. Provence est arrivé le 25 juin à Montevideo, venant de Marseille.

Pourquoi souffrir ?

Toutes les personnes qui ont eu une indisposition quelconque de la vessie et des voies urinaires, qui ont usé de tout, devraient bien essayer les vertigineuses **Pilules Benzoïques Rocher**, médicament incomparable qui ne nuit jamais, dont l'efficacité est surprenante : que sur 100 malades gravement atteints de gravelle, calculs, pierre, catarrhe vésical, yeuse chronique incontinence, et rétention, douleurs rénales, douleurs néphrétiques, douleurs et rhumatismes invétérés, graines et névralgies atroces, etc., etc., *86 ont été radicalement guéris.*

Ces pastilles à base d'alcaloïdes de quinquina qui se désagrègent très facilement dans l'estomac, calment les fièvres, excitent l'appétit, activent la digestion et en ranimant les forces préservent des épidémies si fréquentes en cette saison.

Envoi franco d'un flacon Pilules Benzoïques contre 5 francs, mandat ou bon de poste, adressé à la Pharmacie Rocher, 1, rue Perrée (Temple), Paris.

Le Traité sur les maladies de la Vessie, des Reins et des voies Urinaires, orné de 12 dessins anatomiques colorités est également envoyé, sous enveloppe contre 1 fr. mandat ou bon de poste. 48

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

TOURCOING

UN ÉTRANGE PROCÈS

Hier, est venue devant M. le juge de paix du canton sud, une étrange affaire. C'est un procès engagé par M. Ruffelet, syndic de la faillite des tramways de Roubaix-Tourcoing, contre M. J. T..., un des nos honorables concitoyens qui a l'honneur de faire partie du Conseil municipal.

Disons de suite, avant de faire connaître l'origine du procès qu'il roule sur le capital de 10 centimes, représentant le prix de parcours en *car de la gare à la place de Tourcoing.*

Dimanche dernier 23 juin, M. J. T..., prit à la gare le tramway pour se rendre à la place.

En raison des processions qui avaient lieu ce jour là, le parcours ne s'effectuait pas entièrement et les *cars* arrêtaient à l'angle des rues du Tilleul et de Roubaix, c'est à peu près le milieu de la route.

Aucun avis n'avait été publié prévenant le public de cette disposition spéciale ; en sorte que ce n'est qu'au moment où notre concitoyen fut monté et qu'il eut demandé un ticket pour la place qu'il fut prévenu par le receveur de la modification de l'itinéraire : Si c'est ainsi répondit-il, je vais descendre.

Survint un contrôleur et une nouvelle discussion s'engages.

Pendant ce temps le tramway roulait roulait, le tramway roulait toujours !

Nullement désireux de risquer de se casser les jambes en descendant à la marche, M. T..., attendit le premier arrêt, lequel eut lieu à la hauteur du Tilleul.

Ce voyageur descendit alors. Naturellement il avait avec raison à notre avis refusé de payer les 10 centimes.

C'est pour cette raison que Monsieur le syndic le poursuit.

L'affaire n'ayant pu aboutir en conciliation, M. le juge de paix en présence de l'insistance du demandeur a accordé permis de citer.

Voilà de quoi de quoi se réjouir.

Quant à M. T..., il ne s'en prive pas.

Concours de géographie. — Le concours de géographie qui devait avoir lieu le jeudi 4 juillet, est remis au jeudi 11 du même mois, par rapport aux examens qui *ont lieu le 4.*

Contraventions. — Des contraventions contre qui s'amusaient à courir dans un terrain ensemencé.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irrégulières ; tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (sucs purs d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les gaz, les glaires, les humeurs, ranvoie aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans laquel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 francs, ou 6 flacons contre 21 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau ; Doute et Cie ; Cosson ; Pharmacie centrale centrale et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berrier, — A Marcq-en-Barœul, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies. 53

LILLE

M. PIERRE LEGRAND

au Cercle de la Fraternité

à Fives-St-Maurice

Hier soir a eu lieu une réunion des membres du Cercle de *la Fraternité* à Fives-St-Maurice, dans laquelle M. Pierre Legrand, député du Nord, ancien ministre du commerce, a pris la parole.

Quand M. Pierre Legrand est arrivé, accompagné de MM. Rigaut, premier adjoint au maire de Lille, et Basquin, conseiller général, il a été accueilli par des cris nombreux de : Vive Pierre Legrand ! Vive la République !

Dans la cour de l'estaminet du *Bon Fermier*, rue des Compagnies, 114, local du cercle, les membres de la société chorale la *Cœcilienne*, de Saint-Maurice, ont fait entendre un chœur patriotique qui a été admirablement exécuté et chaleureusement applaudi. Puis le président de la société, M. Soudoyez, a remis un splendide bouquet tricolore à M. Pierre Legrand, qui lui a adressé un discours fort bien tourné pour remercier l'ancien ministre du concours qu'il avait prêté à la *Cœcilienne*.

Après quelques mots de M. Pierre Legrand, on s'est rendu dans la salle de la réunion qui était élégamment décorée pour la circonstance et dans laquelle une centaine de personnes ont pris place.

M. Allard, vice-président du cercle de la *Fraternité*, ouvre la séance en remerciant M. Pierre Legrand a tenu à se rendre au milieu des électeurs de Fives St Maurice, pour se rendre compte de leurs besoins ; connaître leurs intérêts, et avoir avec eux une conversation amicale (Applaudissements.)

M. Rigaut donne la parole à M. Pierre Legrand.

Discours de M. Pierre Legrand

M. Pierre Legrand dit en commençant qu'il est très heureux de se trouver au milieu d'électeurs, de vieux républicains de la circonscription de Fives-St-Maurice avec lesquels il a eu tant de premières armes dans la politique, sous l'Empire, alors que l'on n'était pas tendre pour les candidats qui étaient traqués de toutes parts.

L'auteur dit qu'il ne suffit pas que la *République soit née à la suite de la chute* de l'Empire ; mais il faut encore rester fidèle aux principes, et nous n'y avons, ajoute-t-il, jamais failli dans notre zèle comme dans la mauvaise fortune. (Bravos).

Faisant un retour sur le passé, M. Pierre Legrand dit que le département du Nord a envoyé tous des députés réactionnaires à la Chambre en 1885 et qu'il faut être de mauvaise foi, comme le sont nos adversaires, pour reprocher aux trois députés républicains, nommés depuis, de n'avoir pas fait grand chose, alors que les dix-sept autres représentants n'ont rien fait que de l'obstruction. (Vifs applaudissements).

L'orateur pense que le parti républicain prendra une sérieuse revanche aux prochaines élections législatives. Mais avant, dit il, il y a les élections au conseil général dont nous devons nous préoccuper.

A la suite de l'augmentation des cantons Lille va avoir huit représentants à notre assemblée départementale, ce qui lui donnera une force considérable, dit M. Pierre legrand, et votre ancien canton Nord-Est va avoir à élire deux conseillers gé-